

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**S'est réuni le 27 janvier 2025 à 19 h 00 en séance ordinaire,**

**Ordre du jour :**

1. Approbation de la séance du 25 novembre 2024
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Rapport des commissions
4. Décisions prises par délégation
5. Délibération autorisant Mr le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)
6. Délibération arpentage Mathieu KAUFMANN
7. Divers

-----  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 27 janvier 2025**

**Sous la présidence de** M. Adrien KIFFEL, Maire,

**Membres présents :** Nathalie DISCHLER, Emmanuel GOETSCHY, Adjoint, Michèle BOEHLER, Michel KAUFMANN, Michel HERZOG, Raphaël GOETZ, Sébastien JACOB, Caroline ANTONI, Eric VOGT, Daniel GILLMANN, Mathieu KAUFMANN, Sébastien REHM.

**Membres absents excusés :** Jean-Jacques OBER

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

**01/25 Approbation de la séance du 25 novembre 2024**

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler concernant le Procès-Verbal de la réunion du 25 novembre 2024 qui a préalablement été transmis à chaque conseiller.

Sans observation, le registre est signé par Monsieur le Maire et le secrétaire de séance.

**02/25 Désignation d'un secrétaire de séance**

Le conseil municipal désigne Mme RIEBEL Julie en qualité de secrétaire de séance.

### **03/25 Rapport des commissions**

- Commission construction : 1 demande de permis de construire a été étudiée
- Commission d'appel d'offres : analyse des offres réceptionnées pour le choix de la maîtrise d'œuvre concernant le club-house, trois cabinets d'architecture ont été retenus.
  - 1. TOPIC Architectes
  - 2. TAND'M Architecture
  - 3. LOCUS

### **04/25 Décisions prises par délégation**

Par délibération n° 20/20 du 8 juin 2020, en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT, le conseil municipal a donné délégation au Maire pour certaines matières afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale et le règlement rapide des dossiers.

Conformément à l'article L. 2122-23, il appartient au Maire de rendre compte à l'assemblée des décisions prises par délégation.

Ainsi, le conseil municipal prend connaissance des éléments suivants :

Concessions de cimetière : 3 concessions au cimetière

Préemption / déclarations d'intention d'aliéner : 2 déclarations réceptionnées – aucune décision de préemption

### **05/25 Délibération autorisant M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)**

VU le Budget Primitif de recettes et dépenses présumées de l'exercice 2024 arrêté par le Conseil municipal en sa séance du 15 avril 2024 ;

**CONSIDERANT** que l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement seront nécessaires en 2025 avant l'adoption du Budget Primitif de l'exercice 2025 ;

VU ainsi l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par M. le Maire ;

**Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2024 : 949 191,00 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)**

**Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 237 297,75 € (< 25% x 949 191,00 €)**

**Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :**

CHAPITRE	CREDITS 2024	AUTORISATIONS 2025
<b>20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>23 791.00 €</b>	<b>5 947.75 €</b>
202 frais réalisation doc urbanisme	10 000.00 €	2 500.00 €
2031 frais d'études	13 791.00 €	3 447.75 €
<b>21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>925 400.00 €</b>	<b>231 350.00 €</b>
2111 terrains nus	1 000.00 €	250.00 €
2128 autres agencements et aménagements	37 000.00 €	9 250.00 €
21318 autres bâtiments publics	4 000.00 €	1 000.00 €
2151 réseaux de voirie	735 000.00 €	183 750.00 €
2152 installations de voirie	2 000.00 €	500.00 €
21534 réseaux d'électrification	124 000.00 €	31 000.00 €
21538 autres réseaux	15 000.00 €	3 750.00 €
21568 autre matériel, outillage incendie	1 000.00 €	250.00 €
2158 autres inst. Matériel outil. techniques	1 000.00 €	250.00 €
21831 matériel informatique scolaire	400.00 €	100.00 €
2188 autres immo. corporelles	5 000.00 €	1 250.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>949 191.00 €</b>	<b>237 297.75 €</b>

Le Conseil municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise :

M. le Maire à engager, liquider et mandater en 2025, les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2024 soit : **237 297,75 €**.

## **06/25 Délibération arpentage Mathieu KAUFMANN**

Monsieur le Maire précise que ce point à l'ordre du jour concerne Monsieur Mathieu KAUFMANN et lui demande de quitter la séance. Monsieur Michel KAUFMANN (père de Mathieu) quitte également la séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un procès-verbal d'arpentage, à la demande de Monsieur Mathieu KAUFMANN, du 03 décembre 2024 a été établi par le géomètre expert Vincent FREY concernant la parcelle N° 115, section N° 2, d'une surface de 0,24 are,

Suite à l'arpentage, une convention d'occupation du domaine public sera signée avec Monsieur KAUFMANN Mathieu afin de lui permettre de disposer de l'espace public cadastré section 2, parcelle 115 pour pouvoir y stationner un véhicule.

Cette occupation sera facturée 50,00 € par an à Monsieur KAUFMANN Mathieu (montant qui sera actualisé par application de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) du troisième trimestre de l'année précédente).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte l'arpentage réalisé,
- autorise la mise à disposition du domaine public cadastré section 2, parcelle 115 à Monsieur KAUFMANN Mathieu pour un montant de 50,00 € par an, par convention,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférent.

## 06/25 Divers

Monsieur le Maire donne diverses informations :

- Une réunion publique du Select' OM a eu lieu mercredi 22 janvier 2025 à 19h00 dans la salle polyvalente, une cinquantaine de personne était présente. Des questions à la fin de la réunion ont été posés, notamment sur le devenir de la poubelle avec le couvercle bleu. Daniel GILLMANN donne encore quelques explications sur la mise en place des déchets alimentaires et des levées.

L'assemblée Générale du foot aura lieu le vendredi 07 février 2025 à 20h00 au caveau.

Suite à un questionnaire reçu de la Région Grand Est auquel nous avons répondu Nous nous sommes porté candidat à l'opération « Commune Nature », édition 2025. La commune de Wolxheim a un mois pour remplir le dossier et nous sommes en train de voir si nous pouvons prétendre à cette distinction en regardant si les objectifs sont atteignables.

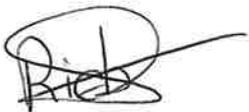
Date du prochain nettoyage de Printemps, le 12 avril 2025, rendez-vous à 8h30 dans la cour de l'école.

L'école élémentaire de Wolxheim demande une subvention pour une classe découvert (Poney) à la journée pour la période du 22 au 25 avril 2025 et ce projet concerne 24 élèves. Le conseil municipal délibèrera lors de la prochaine séance du conseil municipal.

La séance est levée à 19H59

Pour extrait conforme  
A Wolxheim, le 27 janvier 2025

Le secrétaire de séance  
Julie RIEBEL



Le Maire  
Adrien KIFFEL

